



REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

ARRETE 071-2019

OBJET : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION –SUR V.C N°78 RUE DES 4 MOULINS.DEBROUSSAILLAGE– REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX.

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,
- VU la demande de La Mairie de TADEN concernant la réalisation de travaux de débroussaillage, rue des 4 Moulin 22100 TADEN le 31 Octobre 2019.
- CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques, et sur les voies départementales situées à l'intérieur des agglomérations.

87

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le 31 Octobre 2019, la circulation sur la V.C 78 dite rue des 4 Moulins, sera fermée à la circulation en raison des travaux de débroussaillage.

ARTICLE 2 : La circulation pour les riverains sera adaptée en fonction des travaux réalisés par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour respecter la circulation et l'accès des riverains.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la commune, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Madame la Sous –Préfète de l'arrondissement de DINAN, Monsieur le responsable des Services Techniques de la commune de Taden.

A TADEN, le 29 Octobre 2019.

Le Maire, Evelyne THOREUX

Pour le Maire
L'adjointe déléguée
Maryse PERCHER

